



RAPPORT ANNUEL 2007-2008

ISBN 978-1-55471-183-3

Message de la présidente

Il est vraiment difficile d'imaginer qu'il est déjà temps de présenter le rapport annuel du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick. Comme à l'habitude, je suis ébahie par l'ampleur du travail accompli et des activités entreprises par le Conseil, mais surtout par notre capacité à maintenir le cap sur nos principaux objectifs. À la suite de l'adoption de son plan échelonné sur 18 mois, le Conseil s'est donné les objectifs suivants : égalité, sensibilisation, participation à la prise de décisions, développement organisationnel et mobilisation. Nous tenons à tout mettre en œuvre en vue d'atteindre nos objectifs.

Le Conseil s'efforce sans relâche de joindre les femmes de la province dans le but de les sensibiliser aux enjeux touchant l'ensemble des femmes du Nouveau-Brunswick. Nos déjeuners-conférences se sont avérés être un véhicule de communication efficace nous ayant permis de rencontrer les femmes dans leurs collectivités et de leur faire part du travail effectué par le Conseil. Mais le plus important demeure l'occasion d'apprendre d'elles les enjeux qui les touchent le plus. Ces discussions nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les priorités des femmes du Nouveau-Brunswick. L'année 2007-08 a été très chargée puisque plus de 40 déjeuners-conférences ont eu lieu aux quatre coins de la province et nous ont permis de discuter d'une foule de sujets allant du harcèlement professionnel à la condition de la femme autochtone. À la suite des commentaires extrêmement positifs que nous avons reçus, nous avons l'intention de déployer les efforts nécessaires afin de poursuivre nos visites dans les collectivités.

Notre bulletin d'information électronique s'est en outre avéré un outil efficace pour joindre les femmes. En effet, *NouvELLES* compte maintenant 3 000 abonnées. Il s'agit d'un excellent outil de communication destiné aux femmes et nous espérons que le nombre d'abonnées continuera de croître.

Finalement, l'atout le plus important du Conseil demeure ses membres et ses employés. Grâce à ses membres qui proviennent des différentes régions de la province, le Conseil possède une image claire des réalités des femmes du Nouveau-Brunswick et des défis à relever, et ce, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Comme nos membres sont nos yeux et nos oreilles au sein des collectivités, leurs commentaires permettent au Conseil de mieux cibler ses priorités. Je suis toujours stupéfaite par le dévouement et le travail acharné de nos membres. Je tiens à leur exprimer mes remerciements les plus sincères pour leur soutien et leur contribution.

Je tiens également à souligner l'immense travail et le dévouement de notre personnel. Nos effectifs sont réduits, mais ils sont formidables et abattent le travail. Rosella, Wendy, Jenna et Lauren : vous formez un groupe fantastique. Je vous remercie de votre appui au fil du temps. Vous participez ainsi à la création d'une organisation vraiment efficace. J'offre mes vifs remerciements à chacune d'entre vous pour la force de votre engagement.

Au personnel et aux membres, plus que talentueux, vous êtes soucieux des personnes et concernés par les enjeux actuels. Voilà assurément la carte maîtresse la plus puissante du Conseil. Au fil des ans, cet atout nous a permis de relever maints défis et surmonter d'innombrables obstacles. La bienveillance et la sollicitude transpirent dans les tâches accomplies.

Notre travail n'est pas toujours populaire, mais il doit être effectué en vue d'atteindre les objectifs d'égalité pour toutes et tous! Je suis toujours fière de nos réalisations et reconnaissante d'avoir la chance de travailler avec un groupe de femmes aussi extraordinaires!

La présidente,

Ginette Petitpas Taylor

Le 31 mars 2008

MEMBRES DU CONSEIL

Voici les membres du Conseil consultatif sur la condition de la femme en 2007-2008:

Ginette Petitpas-Taylor, Moncton, présidente, nommée mars 2005

Odette Richard, Westmorland Kent, nommée juin 2004, (Vice-présidente mars 2005)

Beatrice Long, Madawaska/Victoria, nommée en novembre 2007

Elizabeth Matheson, Miramichi, nommée en novembre 2007

Dale Marie LeBlanc, Moncton, nommée en novembre 2007

Diana J. Alexander, Grand Saint Jean, nommée en novembre 2007

Karla Dawn Reynolds, Kings/Albert, nommée en avril 2006

Dorothy Hamilton, Restigouche, nommée en avril 2006

Brenda Murphy, Grand Saint John, remplacée en novembre 2007

Jackie Matthews, Charlotte, renommée en novembre 2007

C. Anne Cummings, Carleton, nommée en mars 2002

Christine Augustine, Miramichi, remplacée en novembre 2007

RÔLE DU CONSEIL

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme a été créé par une loi provinciale pour conseiller le ou la ministre sur les questions d'intérêt pour les femmes et pour porter ces questions à l'attention du gouvernement et du public. Le Conseil a pour mission de promouvoir l'égalité des femmes dans toutes les sphères de la société de la province. Le Conseil se réunit quatre fois par année pour étudier les dossiers et adopter des recommandations sur les mesures à prendre. À l'égard des questions d'intérêt pour les femmes, nous :

- conseillons les gouvernements;
- recommandons des lois, des politiques et des pratiques au gouvernement du N.-B.;
- favorisons le réseautage entre les groupes de femmes;
- assurons la collecte, l'étude et la diffusion de l'information;
- sensibilisons la population aux dossiers, aux programmes et aux services.

POUR NOUS JOINDRE

Conseil consultatif sur la condition de la femme
236, rue King, Fredericton, N.-B. E3B 1E2
Tél: 506-444-4101, 1-800-332-3087
Télé: 506-444-4318
acswwccf@gnb.ca
www.acswwccf.nb.ca

RÉUNIONS DU CONSEIL

Les membres du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick ont tenu trois réunions en 2007-08, chacune dans une région différente de la province. Elles ont également tenu une session de travail par courrier électronique pour l'adoption de recommandations et une journée d'éducation pour membres sur le thème du vaccin VPH avec le médecin hygiéniste en chef du N.-B. Une session d'orientation pour des nouvelles membres a été organisée en décembre 2007.

Une session publique fait partie de chaque réunion, ainsi que des activités de développement du Conseil. Lors de ces réunions, les membres rendent compte de leurs activités ainsi que des préoccupations des femmes de leur région et elles décident des priorités du Conseil parmi les dossiers.

Les 14 et 15 juin 2007, Fredericton

Droit à l'information et protection des renseignements - Les membres ont discuté et adopté les thèmes qui seront apportés à l'attention de deux groupes de travail sur le droit à l'information et la protection des renseignements personnels et sur la santé.

Éducation postsecondaire - Les membres ont discuté de leur soumission à la Commission sur l'éducation postsecondaire au N.-B. et ont accepté une version préliminaire du mémoire, convenant qu'elles adopteraient des recommandations additionnelles dans une session de travail par courriel. Les membres ont demandé une analyse additionnelle de la réalité souvent très différente de la population autochtone gênant l'entrée au niveau postsecondaire et l'achèvement des études postsecondaires. Les membres ont noté que le document de travail publié par la Commission mentionne à peine les femmes ou la diversité. Elles conviennent de l'importance de recommandations ciblant les obstacles financiers, y compris le plafond des droits de scolarité et les mesures visant à réduire l'endettement des étudiants.

Statistiques sur la violence - Les membres sont informées que, suite à quelques réunions organisées en réaction au projet du gouvernement d'arrêter de publier le rapport de statistiques sur la violence faite aux femmes, le gouvernement a décidé d'instaurer un processus qui fournira ces statistiques.

L'industrie du sexe au N.-B. - Les membres ont discuté d'un récent rapport de recherche sur l'industrie du sexe au N.-B., préparé par le professeur John Coates de l'Université St. Thomas, et la chercheuse Stacey Lee pour la Direction des questions féminines. Le Conseil décide d'élaborer un énoncé de position sur la question.

Consultations au sujet des services de garde pour enfants - Le Conseil décide que son mémoire servira de fondement à une présentation aux consultations provinciales sur les services de soin, portant principalement sur les principes directeurs qui sont nécessaires à un bon système de garderies. Le Conseil avait conclu un partenariat avec la Coalition des services de garde à l'enfance du N.-B. pour organiser des consultations à Campbellton, à Caraquet et à Miramichi.

L'intimidation en milieu de travail - Les membres décident que l'énoncé de position du Conseil sur l'intimidation en milieu de travail, récemment soumis aux ministères provinciaux et fédéraux, fera partie de sa soumission à la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail.

Les membres discutent de diverses actions à venir ou prises : Le gouvernement provincial a annoncé des suivis relatifs à quelques préoccupations de longue date du Conseil, soit la création d'un comité d'examen des décès suite à la violence domestique et l'intégration des sage-femmes au sein du système public de santé. Suite aux restrictions imposées par le gouvernement fédéral aux activités des organismes féminins subventionnés, la Coalition des maisons de transition va disparaître. Le Conseil a décidé d'exhorter le gouvernement du N.-B. à suivre l'exemple d'un bon nombre d'autres provinces qui fournissent un financement aux associations de maisons de transition. La présidente rapporte sur les efforts déployés, y compris une réunion avec le ministre de la Justice et procureur général, pour obtenir la protection d'une zone d'accès autour des cliniques d'avortement, des bureaux et des résidences des professionnels de la santé fournissant ces services cliniques.

Parmi les questions soulevées par les membres dans leurs rapports : les problèmes des femmes faiblement rémunérées qui ne sont pas admissibles à certains avantages accordés aux bénéficiaires d'aide sociale.

Dîner réunion avec la ministre - Les membres du Conseil se préparent pour un dîner réunion avec la ministre responsable de la Condition de la femme, Carmel Robichaud.

Le 15 juin 2007 - Dîner-causerie Les femmes et les désordres de l'alimentation - Près de 100 femmes et quelques hommes se sont joints aux membres du CCCF pour le visionnement du documentaire *Through True Eyes: The Process of Recovery from Eating Disorders*. Une discussion avec la productrice, une des femmes qui ont été interviewées pour le film et une représentante du Conseil sur les troubles alimentaires du N.-B. a suivi.

RÉUNIONS DU CONSEIL (suite...)

Les 11 et 12 octobre 2007, Caraquet

Expériences des femmes victimes de violence dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Édouard - Les membres du Conseil consultatif se réunissent avec les auteures du rapport, Dres Deborah Doherty et Jennie Hornosty pour discuter des changements de politique recommandés suite à cette étude. Les chercheuses établiront la priorité des changements nécessaires pour orienter les actions futures du Conseil dans ce domaine.

Le système de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail - Le Conseil a discuté et adopté les commentaires provisoires qu'il soumettra au Comité d'étude indépendant du système de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du N.-B., portant principalement sur l'analyse comparative entre les sexes, l'intimidation en milieu de travail et l'indemnisation des travailleuses.

Bulletin de 2008 sur la condition de la femme au N.-B.

- Les membres ont discuté du processus de collecte et des données qui doivent paraître dans le Bulletin 2008. Toutes les données provenant du gouvernement provincial ne sont pas disponibles selon le sexe et des questions de confidentialité liées à la faible population du Nouveau-Brunswick font également obstacles.

Nominations au CCCF - Des membres ont noté que les délais dans la nominations de membres au Conseil limitent les efforts du Conseil pour servir la population de la province - l'absence de représentante dans les régions du Nord de la province est particulièrement regrettable - et peuvent créer des problèmes pour atteindre un quorum lors des réunions trimestrielles du Conseil. Le Conseil ont décidé de réitérer leur appui de l'introduction d'un processus transparent accompagné de critères appropriés pour la nomination au conseil d'administration, et dans notre cas, l'intérêt et l'expérience professionnels ou personnels à l'égard des questions féminines.

Le 11 octobre 2007 - Dîner-causerie public - Expériences des femmes victimes de violence dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Édouard - Les armes à feu, la violence envers les animaux, la culture, Dres Deborah Doherty et Jennie Hornosty, cochargées de recherche principales, équipe de recherche sur la violence familiale en milieu agricole et rural, UNB. Environ 35 hommes et femmes, dont de nombreux professionnels en santé mentale, en santé

publique et en sécurité publique de différentes parties de la Péninsule acadienne, se joignent aux membres du CCCF pour assister à cette présentation.

Les 27 et 28 mars 2008, Saint Jean

Plan de travail du CCCF - En prévision de la séance qui aura lieu lors de la prochaine réunion trimestrielle pour élaborer et adopter un nouveau plan de travail, le Conseil a discuté de sa compréhension de sa mission première et comment être plus stratégique au chapitre de l'établissement de ses objectifs et des actions qu'il entreprend.

Bulletin de 2009 de la situation des femmes - Les membres ont discuté des difficultés rencontrées dans la préparation du portrait statistique et soulignent l'importance de rendre le gouvernement provincial responsable de la qualité et de la disponibilité des données statistiques et des efforts visant le règlement des problèmes mis en évidence par ces données.

Partenaires pour bâtir l'avenir - Le Conseil est représenté sur le comité fédéral provincial dirigeant ce projet pilote visant à aider des femmes bénéficiaires de l'aide sociale à occuper des emplois non traditionnels. En raison de préoccupations entourant les ressources et les efforts déployés pour assurer la réussite de cette population vulnérable, et la réalisation des objectifs du projet, le Conseil décide de se retirer du comité consultatif du programme Partenaires pour bâtir l'avenir.

La prostitution - Julie Dingwell, coprésidente du comité d'action sur le commerce du sexe de Saint Jean (Saint John Sex Trade Action Committee) et directrice générale de AIDS/SIDA Saint John, fait part de ses connaissances sur les questions concernant le commerce du sexe.

Parmi les questions soulevées par les membres dans leurs rapports : L'importance d'inciter les groupes de lutte contre la pauvreté et d'autres organismes à contribuer aux pressions exercées sur le gouvernement en vue d'une réforme de l'aide juridique.

Le 28 mars 2008 - Déjeuner causerie - Are We There Yet? Sommaire du Bulletin 2008 de la situation des femmes au N.-B. avec Wendy Johnston, agente de liaison et d'analyse des politiques au CCCF. Près de 100 femmes, notamment des militantes communautaires, des fonctionnaires, des femmes oeuvrant sur la scène politique municipale ont assisté à cet exposé sur le bulletin.

DOSSIERS

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Suite à la nomination de la Commission sur l'éducation postsecondaire au N.-B. et pendant qu'il élaborait son mémoire destiné à la Commission, le Conseil consultatif a fait part au ministre responsable de l'Éducation postsecondaire de sa préoccupation devant le fait que le document de travail de la Commission mentionne à peine les femmes ou la diversité - seulement un des 30 graphiques figurant sur le site Web de la Commission fournit des données ventilées selon le sexe - malgré les différences majeures dans le statut, la situation et les expériences de vie des femmes et des hommes et de divers autres groupes.

Le mémoire du Conseil porte principalement sur les questions d'accessibilité, signalant que l'éducation postsecondaire des femmes est façonnée par des inégalités entre les sexes qui persistent et qui augmentent la probabilité que les femmes étudient à temps partiel et soient sous représentées dans certains programmes de formation. Le Conseil consultatif a proposé les recommandations suivantes :

- Que les autorités provinciales responsables des programmes d'éducation, de travail et de services sociaux, en collaboration avec leurs homologues fédéraux et en consultation et en partenariat avec les groupes communautaires et les organismes de femmes autochtones, entreprennent une évaluation des besoins et élaborent un plan d'action incluant des politiques et des programmes appropriés pour faire la promotion de la participation entière et équitable des femmes autochtones à l'enseignement postsecondaire. Un système de collecte de données ventilées selon le sexe doit également être élaboré et mis en place aux fins du suivi des taux d'inscription et de réussite et de la surveillance des résultats des programmes destinés aux apprenants autochtones.
- Que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail veille à ce que des données statistiques comparables sur l'aide financière aux étudiants, les inscriptions et les taux d'abandon et d'achèvement des études soient recueillies dans les collèges communautaires et les universités du Nouveau Brunswick, et ce, pour les femmes et les hommes ainsi que divers groupes de femmes et d'hommes (Autochtones, handicapés, chefs de famille monoparentale), à ce que cette information soit mise à la disposition du public et à ce qu'on en tienne compte au moment de l'élaboration des politiques.
- Que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail relève les besoins et les préoccupations des femmes et de divers groupes de femmes en ce qui a trait à l'accès et à la participation aux études postsecondaires, en collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire et les groupes communautaires.
- Que les autorités provinciales chargées de l'éducation, du travail et des programmes sociaux élaborent et mettent en oeuvre une stratégie coordonnée en vue d'assurer la participation entière et égale des femmes à l'éducation postsecondaire. Ce cadre inclurait les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :
 - Des mesures de recrutement efficaces afin de favoriser et de soutenir la participation des femmes dans les domaines des sciences appliquées et physiques, des mathématiques, de la technologie et des métiers spécialisés. Des mesures de liaison spécifiques devraient être axées sur les groupes grandement sous représentés, par exemple les femmes autochtones et les femmes handicapées.
 - Un investissement public accru dans le domaine de l'éducation postsecondaire et de la formation, y compris dans des programmes d'alphabétisation pour les adultes, le financement étant lié à des objectifs en matière d'équité.
 - Le remaniement du système d'aide financière aux étudiants de sorte à offrir une plus grande proportion de subventions immédiates fondées sur les besoins et non remboursables et de bourses d'études déterminées en fonction des droits de scolarité et des frais de subsistance réels, ainsi que des mesures de contrôle des droits de scolarité.
 - Des modifications au programme d'assurance emploi afin d'étendre l'admissibilité aux prestations de maternité et parentales aux mères et aux parents qui poursuivent des études, les dispositions sur les congés étant garanties par les établissements d'enseignement postsecondaire.
 - La création de places agréées à prix abordable dans des garderies situées sur les campus et à l'extérieur de ceux-ci et offrant un horaire souple pour les parents qui étudient.
 - La prestation de services de soutien améliorés, notamment des programmes de mentorat et des groupes de soutien par les pairs, à l'intention des femmes dans les collèges, les universités et les milieux d'apprentissage, particulièrement dans les domaines d'études et de formation non traditionnels. Des services seraient élaborés à l'intention des étudiantes autochtones et des étudiantes handicapées, lesquels seraient fondés sur un modèle de services et de soutien axé sur la collaboration et établissant un partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes et groupes.
 - La préparation et la diffusion de ressources faciles à consulter au sujet des possibilités d'apprentissage et des programmes et services existants.

DOSSIERS (suite...)

Suite à la publication du rapport final de la Commission, le Conseil consultatif a exprimé au ministre sa déception du fait qu'on n'y mentionne les femmes uniquement pour noter qu'elles sont sous représentées dans certains secteurs occupationnels. Le Conseil nota avec regret qu'aucune action n'est recommandée en vue d'un plan d'action pour une meilleure participation des femmes autochtones dans l'éducation postsecondaire, ni en vue d'une stratégie coordonnée visant la pleine participation des femmes en éducation postsecondaire, y compris des mesures de recrutement afin de soutenir la participation des femmes dans les domaines des sciences appliquées et physiques, des mathématiques, de la technologie et des métiers spécialisés et des mesures de liaison axées sur les femmes autochtones et les femmes handicapées.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les normes d'emploi - Le Conseil consultatif a réitéré ses recommandations pour des normes d'emploi améliorées :

- Étendre la protection législative des normes d'emploi à tous les travailleurs - inclure par exemple les employés de maison résidants et les travailleurs agricoles, les entrepreneurs indépendants et les personnes qui se trouvent dans des situations de travail / formation.
- Lier le taux de salaire minimum à une norme objective de façon à ce qu'il se situe au-dessus du seuil de pauvreté de Statistique Canada.
- Imposer des limites légales aux heures de travail. Au Nouveau Brunswick, contrairement à la situation dans toutes les autres provinces et au gouvernement fédéral, aucune disposition législative ne limite le nombre d'heures qu'un employé peut être tenu de travailler durant toute période quotidienne ou hebdomadaire.
- Fonder le paiement des heures supplémentaires sur le taux de rémunération habituel plutôt que sur le taux de salaire minimum. Une telle mesure mettrait le Nouveau Brunswick en conformité avec la plupart des autres provinces canadiennes.
- Accorder aux employés le droit de refuser d'effectuer des heures supplémentaires. La loi provinciale devrait être modifiée de façon à offrir des congés rémunérés en cas de maladie et d'obligations familiales.
- Améliorer l'accès à des prestations convenables à l'occasion d'un congé de maternité ou d'un congé parental, puisque nombreux parents au N.-B. ne peuvent bénéficier du programme actuel.

Santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail - Les commentaires du Conseil consultatif au Comité d'étude indépendant sur le système de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents

au travail du N.-B. ont surtout porté sur la nécessité de procéder à une analyse comparative entre les sexes pour guider l'élaboration des politiques et les décisions relatives aux programmes, l'inclusion de mesures de protection contre l'intimidation en milieu de travail ainsi que les questions liées à la portée et au coût de la protection aux travailleurs, aux bénévoles et aux organismes à but non lucratif.

Les femmes éprouvent des problèmes de santé au travail particuliers qui découlent de leur exposition différente à des facteurs de risque, de leurs situations sociales diverses et de certaines différences biologiques. Cependant, la réalité des femmes est rarement l'objet d'examen ou d'étude. Ces pratiques qui ne tiennent pas compte des sexes sont reflétées dans les documents produits par les organismes gouvernementaux. Les données sur les accidents, les blessures, les réclamations et les prestations présentées dans les publications de la CSSIAT du N.-B., y compris dans le Sondage sur la satisfaction de la clientèle, le Rapport aux intervenants et les rapports annuels, ne font pas allusion aux sexes.

La plupart des emplois occupés principalement par des femmes sont moins bien rémunérés, sont peu respectés et se situent à des niveaux hiérarchiques inférieurs. Ils ont aussi tendance à comporter des conditions de travail susceptibles d'avoir des effets néfastes pour la santé. Les femmes sont davantage victimes de maladies professionnelles que d'accidents du travail, qui produisent les décès et les blessures les plus visibles qui ont historiquement été au centre des interventions en matière de santé et de sécurité au travail. Au Nouveau-Brunswick, les maladies professionnelles ne représentent que de un à trois pour cent des réclamations actuellement acceptées par la Commission. Dans le cas d'une maladie professionnelle, comme le note le Comité indépendant, « l'effet de l'exposition est habituellement perçu sur une certaine période » alors que dans le cas d'un accident au travail, la lésion est perçue immédiatement, en règle générale.

Le Conseil consultatif a présenté les recommandations suivantes :

- Que les nominations au conseil d'administration de la CSSIAT aient pour but d'obtenir une plus grande diversité et d'établir un équilibre entre les sexes, et que les représentants proviennent d'un large éventail de situations d'emploi pour les femmes, y compris d'emplois non syndiqués et atypiques.
- Que le conseil d'administration de la CSSIAT adopte un processus formel de consultation des intervenants, y compris des femmes occupant un emploi atypique.
- Que la CSSIAT adopte une politique exigeant une analyse comparative entre les sexes de ses politiques et

DOSSIERS (suite...)

de ses programmes afin d'assurer une protection équitable des femmes du Nouveau Brunswick en matière de santé et de sécurité au travail. Cette politique devrait mettre en place un programme de formation et des instruments de responsabilité.

- Que les statistiques et les rapports émanant de la Commission comprennent des données ventilées selon le sexe et des analyses comparatives entre les sexes.
- Que des recherches soient entreprises afin d'étudier les effets sur la santé des diverses conditions de travail courantes dans les emplois occupés par des femmes et le temps qu'ils mettent à se manifester.
- Que les femmes soient incluses de façon représentative dans les échantillons de recherches futures sur la santé et la sécurité au travail.
- Que le harcèlement sexuel et la violence soient inclus dans les questions de sécurité au travail.
- Que les lois soient modifiées par le gouvernement provincial de façon à reconnaître l'intimidation au travail comme un problème de santé au travail et de façon à inclure une protection et des mesures réparatoires pour les victimes, notamment la prestation de conseils aux victimes, des procédures de traitement des plaintes, des conséquences sévères pour les employeurs qui la tolèrent et un suivi en vue de s'assurer que le problème est réglé.
- Que le gouvernement provincial s'assure que des ressources humaines et matérielles adéquates sont affectées aux mécanismes de prévention de l'intimidation en milieu de travail et à l'éducation publique dans ce domaine.
- Que le gouvernement provincial aide les employeurs à élaborer des politiques de prévention de l'intimidation en milieu de travail et des codes de conduite et à offrir information et soutien aux victimes.
- Comme employeur, que le gouvernement provincial enquête sur l'étendue du problème de l'intimidation dans le secteur public et adopte des mesures afin de l'éliminer.
- Que le gouvernement provincial lance une campagne de marketing social sur l'intimidation en milieu de travail, qu'il fournisse un numéro 800, un site Web, etc.
- Que la protection des travailleurs soit rendue obligatoire pour tous les employeurs, peu importe la taille de l'entreprise.
- Que la protection des bénévoles soit élargie de façon à inclure les domaines où les femmes sont actives.
- Que les politiques, les règlements et les structures de taux de la CSSIAT soient examinés de façon à veiller à ce que les organismes à but non lucratif soient traités de façon équitable.

L'intimidation en milieu de travail - Le Conseil consultatif s'est prononcé en faveur de mesures législatives et

de prévention pour contrer l'intimidation en milieu de travail - qu'on désigne également comme harcèlement psychologique ou harcèlement au travail, et qu'on définit comme un comportement répétitif déraisonnable qui vise à intimider ou à humilier un ou plusieurs employés.

Suite à la tenue de sessions sur l'intimidation au travail à travers la province, des sessions qui ont suscité des demandes pour la tenue de séances supplémentaires et des appels à l'aide de la part de particuliers et à l'occasion d'équipes entières de travail, le Conseil a émis un communiqué afin de faire connaître le niveau d'intérêt pour cette question et d'inciter le gouvernement, les employeurs et la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail à s'attaquer au problème. Le Conseil a aussi recommandé que le gouvernement, comme employeur, enquête sur l'étendue du problème de l'intimidation dans le secteur public et adopte des mesures pour l'éliminer. Actuellement, il y a peu de recours pour les cibles d'intimidation en milieu de travail. Ce type de harcèlement n'est pas mentionné dans les lois sur les normes d'emploi ni dans la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail. Les lois provinciale et fédérale sur les droits de la personne ne peuvent rien à moins que l'on puisse prouver que l'intimidation est motivée par la race, le sexe, l'orientation sexuelle ou d'autres motifs de discrimination illicite.

LE DROIT À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

Le Conseil consultatif a présenté une soumission au Groupe de travail sur la révision du droit à l'information et à la protection des renseignements personnels mais il a aussi fait valoir que les délais imposés pour la consultation ne lui permettaient pas de procéder à une révision complète des enjeux. Les exemples de situations suivantes ont été soumis.

- Contraception d'urgence - Depuis que la contraception d'urgence est disponible sans ordonnance, les pharmaciens du N.-B. ont adopté la pratique d'interroger les femmes qui en font la demande, souvent à la caisse, relativement à leurs menstruations, à l'usage d'un moyen de contraception et à l'incident qui a fait en sorte qu'elles ont besoin de ce médicament. L'ombudsman du N.-B. dit ne pas pouvoir intervenir puisque son bureau ne détient aucune autorité en ce qui a trait au secteur privé.
- Langue - Lorsque aucun service n'est offert dans la langue de la patiente, celle-ci ou le personnel fait parfois appel à un interprète choisi au hasard - un autre patient, une secrétaire ou un voisin - ce qui fait qu'il arrive que la patiente ne reçoive pas toute l'information à laquelle elle a droit ou encore que la patiente s'abstienne de poser certaines questions qu'elle poserait s'il n'y avait pas atteinte au droit à la vie privée.

DOSSIERS (suite...)

° Partage des chambres d'hôpital - Dans plusieurs hôpitaux du N.-B., il arrive, régulièrement ou à l'occasion, que des hommes et des femmes doivent partager une même chambre. Une telle situation soulève des questions de sécurité et de bien être, mais aussi d'intimité. Plusieurs femmes indiquent ne pas se sentir à l'aise pour poser certaines questions au personnel soignant. Les victimes de violence conjugale ou sexuelle peuvent demander de ne pas partager une telle chambre, à condition de révéler leur passé.

° Dépendances - Au N.-B., il existe peu de services de lutte contre les dépendances offerts exclusivement aux femmes et de services taillés sur mesure pour elles. Chez plusieurs femmes, les dépendances sont associées aux mauvais traitements et à l'exploitation dont elles ont fait l'objet, et leur traitement efficace nécessite qu'on tienne compte de ces facteurs. Lorsqu'elles sont placées dans un groupe de traitement mixte, bien des femmes évitent de mentionner certains faits. Lors d'une récente étude, les travailleuses du sexe ont indiqué que le personnel des centres de désintoxication avait tendance à les juger. Elles ont également précisé que le fait d'offrir des services conçus spécialement pour les femmes dans des centres qui leur seraient réservés constituerait un élément clé qui les inciterait à demander de l'aide et à quitter l'industrie du sexe.

° Avortement - Au N.-B., des règlements n'ayant rien à voir à la santé ou à une question médicale, limitent l'accès à l'avortement et accroissent le risque de faire figurer de l'information inexacte au dossier des patientes. Les médecins qui pratiquent cette intervention doivent indiquer sur le formulaire d'assurance maladie une raison justifiant l'avortement, bien que ce n'est pas requis par la loi. Tout renseignement inexact figurant au dossier d'une patiente peut éventuellement être utilisé contre elle par une compagnie d'assurance ou tout autre intervenant.

° Sécurité - Des femmes qui désirent tenir à distance un ancien conjoint ou qui tentent de lui cacher où elles se trouvent ont déclaré que ces derniers pouvaient obtenir des renseignements à leur sujet auprès de certains services gouvernementaux, en demandant, par exemple, où le crédit d'impôt fédéral pour enfants était acheminé.

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le mémoire soumis par le Conseil consultatif au Secrétaire de la croissance démographique mettait l'accent sur les appuis à la famille nécessaires pour aider les parents à avoir le nombre d'enfants qu'elles souhaitent et pour concilier les exigences d'un travail rémunéré, des études et de la famille, afin de créer un milieu plus attirant pour celles qui pourraient être intéressées à s'installer ici ou qui voudraient revenir dans la province.

Le Conseil consultatif a soumis que le déclin de la population du Nouveau-Brunswick est dû en partie à la migration des jeunes adultes et à notre incapacité à attirer des immigrants mais il peut également être dû à nos politiques sociales et économiques qui ne valorisent pas et n'appuient pas suffisamment le travail des familles, ce qui peut influencer sur la décision d'avoir un enfant, ou d'en avoir plus d'un. Le Nouveau-Brunswick devrait donc adopter une politique familiale et un plan global pour des services de garde à l'enfance de qualité, abordables et souples.

Enfin, la conciliation des obligations familiales et professionnelles représente beaucoup plus qu'un défi individuel; c'est une part essentielle du mieux-être économique et social. Les gouvernements et les employeurs ont un rôle à jouer pour rendre les milieux de travail plus favorables à la famille et pour s'assurer que les travailleurs ont des conditions de travail et un salaire décent. Les normes de travail minimales établies par la Loi sur les normes d'emploi de la province représentent la seule protection pour la plupart des employés. Malgré quelques modifications législatives récentes, une réforme est encore nécessaire en ce qui concerne les questions telles que le taux de salaire minimum, les heures de travail, les divers types de congés et d'ententes de travail. Notons par exemple qu'aucune formule n'est utilisée pour fixer le taux de salaire minimum qui, de plus, n'est pas indexé pour tenir compte de la hausse du coût de la vie. Les dispositions concernant les normes d'emploi devraient être modifiées de façon à mieux soutenir les femmes et les hommes dans leurs responsabilités familiales. Le Conseil consultatif a recommandé une série de changements à cet effet.

SERVICES DE SANTÉ DE LA REPRODUCTION

Stratégie - Le Conseil consultatif a soulevé la nécessité d'élaborer une stratégie globale de services reliés à la santé de la reproduction, étant donné les hauts taux de naissances par césariennes et d'hystérectomies et les grandes variations entre les régions, l'accès limité au counselling en santé sexuelle, l'accès limité à la contraception d'urgence et l'accès limité aux services d'avortement.

Sages-femmes - Le Conseil consultatif a applaudi la décision du gouvernement provincial d'intégrer les sages-femmes au sein du système public de santé et l'a incité d'y mettre les ressources nécessaires aux efforts de recrutement et aux conditions de travail offertes afin d'attirer des sage-femmes pour desservir toutes les régions de la province.

Accès à l'avortement - Le Conseil consultatif a réitéré à quelques reprises sa position de longue date voulant que

DOSSIERS (suite...)

l'accès à l'avortement dans le système public de santé doit faire partie d'une stratégie gouvernementale, avec l'éducation publique et des initiatives pour la planification des naissances, y compris un accès amélioré à la contraception d'urgence. Le Conseil a déjà proposé une initiative pour la planification des naissances. Le manque d'accès à ce service de santé crée des situations problématiques; les femmes qui n'ont pas de médecin de famille ou dont le médecin s'oppose au choix n'ont pas de point d'accès au service public d'avortement et certains médecins et autres responsables ne fournissent pas les renseignements nécessaires ou réfèrent à des centres qui oeuvrent contre le choix de la femme. La majorité des avortements au N.-B. sont pratiqués à une clinique privée à Fredericton.

Suite à une aggravation des activités de protestation aux alentours de la clinique et des fournisseurs du service d'avortement, le Conseil, avec la Fédération nationale de l'avortement et la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada ont demandé un projet de loi visant à établir une zone de protection autour des installations où des avortements sont effectués, du domicile et des bureaux des médecins et des fournisseurs de services. Le Conseil a avancé, que mise à part la question de la sécurité publique, les femmes qui obtiennent un service légal et le personnel qui l'offre doivent bénéficier du respect de leur dignité et de leur vie privée.

Le Conseil a aidé les organisatrices d'une pétition, qui fut signée par 400 personnes, à l'acheminer au premier ministre. La pétition demandait au Cabinet d'abroger le Règlement de la Loi sur le paiement des services médicaux qui précise qu'un avortement peut être couvert par l'Assurance maladie uniquement s'il est approuvé par deux médecins et effectué par un spécialiste dans un hôpital du N.-B. Le Conseil a également aidé à l'organisation, en partenariat avec Law Students for Choice, la faculté de droit de l'University of New Brunswick et la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, d'une réunion publique pro-choix à Fredericton, à laquelle plus de 300 personnes ont participé.

L'ÉQUITÉ SALARIALE

En mai 2007, le Conseil consultatif s'est prononcé en faveur de critères plus rigoureux pour déterminer l'efficacité du plan d'action quinquennal sur l'écart salarial. Le plan gouvernemental de mesures volontaires pour une période de cinq ans n'était acceptable au Conseil que si une surveillance indépendante du processus était garantie. Le Conseil considère que l'orientation des outils pose problème et recommande que l'indicateur de progrès dans l'élimination de l'iniquité salariale entre

les sexes soit le nombre d'employeurs utilisant un système d'évaluation non sexiste des postes à prédominance sexuée.

LA DÉFENSE DES DROITS

Le Conseil consultatif a saisi plusieurs occasions pour soulever l'impact des décisions du gouvernement fédéral en 2006 qui limitent le mandat de Condition féminine Canada et qui prohibent les activités de revendication par les groupes subventionnés. Le Conseil a dit que ces décisions pourraient mener à la disparition de certains groupes ou à leur concentration sur la livraison de services au détriment de la prévention et des consultations. Le Conseil a fait valoir que des groupes tels la Coalition des maisons de transition, le Urban Core Support Network, la Coalition pour l'équité salariale contribuent de façon importante à la conscientisation du public aux solutions possibles aux problèmes. Le Conseil a incité le gouvernement provincial à devenir actif dans le mouvement de pression auprès du gouvernement fédéral à ce sujet et à financer les groupes à but non lucratif actifs dans la défense des droits.

En juin 2007, le Conseil a organisé une rencontre de groupes de revendication avec le Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif, en vue de lui faire voir les différences entre les groupes et les répercussions de ces différences sur le financement, sur les relations avec le gouvernement, les médias et le public. Le Conseil était représenté lors des consultations fermées de ce Groupe d'étude.

LES SERVICES DE GARDE DES ENFANTS

Le Conseil consultatif a conclu un partenariat avec la Coalition des services de garde à l'enfance du N.-B. pour organiser des consultations à Campbellton, à Caraquet et à Miramichi, dans le cadre des consultations gouvernementales en juin 2007. Le rapport de ces consultations a été soumis au gouvernement.

Le Conseil s'est joint à des organismes à vocation économique et sociale pour la tenue d'une conférence aux médias lors de la Journée nationale des enfants, pour demander au gouvernement d'investir dans la création de places de qualité au sein du système de garde à l'enfance pour le bien-être, entre autres, des employeurs et de l'économie de la province

La Coalition des services de garde à l'enfance du N.-B., les Femmes de carrières commerciales et professionnelles de Moncton, Réseau Entreprise et la Société des Acadiens et des Acadiennes du N.-B. ont dénoncé, avec le Conseil consultatif, le fait qu'actuellement, 86 % des enfants de moins de 12 ans n'ont pas accès à des services de garde réglementés.

LA PROTECTION DES PATIENTES

Le Conseil consultatif, en partenariat avec le Conseil de Terre-Neuve et Labrador et au nom de la Coalition des conseils consultatifs sur la condition de la femme du Canada, a émis un communiqué aux médias portant sur le cas du Dr James B. Hanley, dont le permis pratique a été suspendu à Terre-Neuve parce qu'il avait eu des relations sexuelles avec une patiente, mais qui a pu continuer de pratiquer au N.-B. pendant encore 15 mois, même après s'être engagé à ne plus pratiquer la psychiatrie ailleurs au pays. Le Conseil a recommandé que des protocoles et procédures soient mis en place afin de prévenir qu'un médecin suspendu dans une province puisse pratiquer ailleurs au Canada. La Coalition a transmis ces recommandations au Collège royal des médecins et des chirurgiens du Canada, à la Federation of Medical Regulatory Authorities of Canada, à tous les collèges des médecins et des chirurgiens du pays, ainsi qu'aux ministres de la Santé et aux ministres responsables de la condition de la femme du Canada :

- Adopter des mesures législatives s'appliquant à toutes les instances médicales provinciales et territoriales afin qu'on ait partout immédiatement accès à l'information relative aux restrictions imposées à la pratique des médecins et aux suspensions de permis de pratique (avant ou après l'audition de la plainte).
- Adopter des mesures législatives s'appliquant à toutes les instances médicales provinciales et territoriales afin de s'assurer que les sanctions disciplinaires (avant et après l'audition de la plainte) puissent être facilement appliquées partout.
- Établir et appliquer l'obligation pour les membres des différents collèges des médecins du pays de rapporter immédiatement toute plainte émise à leur égard partout où ils détiennent un permis de pratique.
- Établir et appliquer l'obligation pour les membres des différents collèges des médecins du pays de fournir toute l'information relative à une plainte émise à leur égard partout où ils détiennent un permis de pratique.
- Établir et appliquer l'obligation pour les membres des différents collèges des médecins du pays de rapporter tout problème de rendement, de conduite professionnelle ou de compétence au moment du renouvellement de leur permis de pratique.

LA VIOLENCE

Services uniformes et Prévention - Le Conseil consultatif reconnaît le travail important réalisé grâce aux plans d'action sur la violence faite aux femmes des gouvernements provinciaux successifs, mais en 2007-08, le Conseil a exprimé des préoccupations au sujet des réalisations : les services implantés suite à ces plans ne sont pas offerts de façon consistante et uniforme partout

dans la province - les communautés qui posent leurs demandes auront des services - et très peu de travail de prévention ne se fait.

Examens des décès - Le Conseil consultatif recommande la création d'un comité multidisciplinaire indépendant mandaté de faire des examens des décès faisant suite à la violence conjugale, examinant l'historique de l'agresseur, de la victime et de la réponse communautaire, dans le but d'identifier les facteurs de risque et les lacunes dans les services, la communication ou les renseignements publics. Le Nouveau-Brunswick a un taux plus élevé que la moyenne canadienne d'homicides suicides par un partenaire intime et des taux importants d'homicide relié à la violence conjugale.

Étude sur la violence dans les régions rurales et les armes à feu - Suite à la publication de l'étude, *Expériences des femmes victimes de violence dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Édouard* - Les armes à feu, la violence envers les animaux, la culture, par les dres Deborah Doherty et Jennie Hornosty, cochargées de recherche principales, équipe de recherche sur la violence familiale en milieu agricole et rural, UNB, le Conseil consultatif a organisé des dîners causerie avec les auteures à travers la province et envoyé des lettres à divers ministères gouvernementaux, aux procureurs de la Couronne, à l'Association des travailleurs sociaux et travailleuses sociales du N.B. etc au sujet des questions soulevées par l'étude.

LES FEMMES AUTOCHTONES

Le Conseil consultatif a la responsabilité d'appuyer la lutte des femmes autochtones pour l'égalité mais aussi doit contribuer à créer les conditions qui feront que les voix des femmes autochtones seront entendues. Le Conseil organise une série de mini sessions (ateliers, dîners causerie) sur des questions préoccupant les femmes autochtones, certaines visant les non autochtones et d'autres, les femmes autochtones.

La présidente du Conseil a rencontré le ministre responsable Ed Doherty afin d'encourager l'intégration des priorités des femmes autochtones dans les pourparlers avec les nations autochtones qu'organisent le gouvernement provincial. La présidente a partagé les résultats des consultations avec les organismes de femmes autochtones quant aux grands thèmes prioritaires, soit la gouvernance, qui comprend l'absence de financement de base pour les organisations des femmes autochtones; les relations entre les femmes autochtones et les gouvernements, l'appartenance y compris les enjeux qui ont trait au projet de loi C-31 et aux biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves; langue et culture; pauvreté et emploi; santé et

DOSSIERS (suite...)

mieux-être; et la violence conjugale et les questions sociales reliées.

Le Conseil consultatif siège au sein du comité aviseur sur la violence faite aux femmes autochtones créé par la ministre responsable de la condition féminine. Le Conseil a participé à la conférence provinciale organisée par le Committee for the Advancement of Aboriginal Women.

LES SERVICES CORRECTIONNELS

Lors de diverses réunions, le Conseil consultatif a réitéré ses préoccupations de longue date au sujet des femmes incarcérées au N.-B. : elles n'ont pas accès à des services équivalents à ceux offerts aux hommes incarcérés et n'ont pas accès à des programmes adaptés aux besoins des femmes, dont les services de traitement de la pharmacodépendance, les programmes pour parents afin de maintenir une relation avec leur enfant durant leur période de détention et des programmes et services d'appui pour femmes autochtones.

LA PAUVRETÉ

Stratégie - Le Conseil consultatif a suggéré et aider à une coalition de groupes revendiquant une stratégie provinciale pour mettre fin à la pauvreté.

Ménage économique - Le Conseil consultatif a réitéré sa recommandation d'abolir la politique de ménage économique, appliquée dans les cas des personnes demandant l'assistance sociale. Le Conseil a dénoncé le fait que cette politique invente des relations d'interdépendance et d'obligation légale qui n'existent pas dans la réalité. Les autres programmes gouvernementaux déterminent l'admissibilité en fonction du statut de personne mariée ou en union de fait, si c'est pertinent. Dans le cas de l'aide sociale, les prestations sont souvent refusées, réduites ou annulées lorsque les personnes en besoin partagent un logement avec un-e co-locataire, un membre de la parenté ou un-e ami-e. La politique d'admissibilité à l'assistance sociale au Nouveau-Brunswick devrait se référer aux critères de responsabilité financière des personnes mariées ou en union libre déjà établis dans d'autres lois du N.-B.

L'AIDE JURIDIQUE

En juin 2007, le Conseil consultatif a avisé le gouvernement provincial que les services actuels d'aide juridique sont inadéquats et que les actions suivantes sont nécessaires :

- Que la couverture de services de l'aide juridique soit étendue pour inclure plus de services en matière de

droit de la famille (la pension alimentaire, la garde des enfants et autres) et de droit de la pauvreté. Des options de services innovatrices devraient être considérées, dont les cliniques communautaires, l'intervention précoce et le service de référence au counselling, à l'évaluation de la santé mentale ou à l'orientation de carrière ; un critère d'admissibilité financière respectant le seuil de pauvreté ; des options financières innovatrices, tel que le paiement d'une contribution raisonnable aux frais de service de l'aide juridique, afin de permettre aux personnes qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté mais pour qui de retenir un avocat de pratique privée entraînerait de graves difficultés financières.

- Que, tout en accordant une priorité aux personnes victimes de violence, des services d'aide juridique en matière civile soient offerts à d'autres groupes dans le besoin ;
 - Que des personnes ressources et des intervenants oeuvrant auprès des femmes dans la communauté soient consultés lors du processus d'élaboration et d'implantation de nouvelles options de services ;
- Que des ressources humaines additionnelles soient ajoutées et une formation continue leur soit fournie portant sur les problèmes multidimensionnels des femmes particulièrement dans des situations de violence ;
- Qu'un service de coordination des services, d'évaluation du progrès des dossiers et d'évaluation et de contrôle de la qualité de services soit instauré ; et que des statistiques sur les demandes approuvées et rejetées, les raisons du rejet et les besoins des client-e-s soient maintenus.

BULLETIN 2008 DE LA SITUATION DES FEMMES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Conseil consultatif publie le Bulletin à tous les deux ans dans le but de donner au public et aux décideurs un portrait juste de la situation des femmes du Nouveau-Brunswick. Le Bulletin est le document le plus souvent consulté sur le site Internet du Conseil consultatif. En 2008, le Conseil a conclu que, bien que la situation des femmes s'améliore dans certains domaines importants, le manque de progrès dans d'autres domaines importants est choquant, tout comme l'absence de préoccupation pour ce manque de progrès. Un de ces domaines où le progrès est absent - la représentation des femmes en politique - est doublement important puisqu'une meilleure représentation pourrait faciliter le changement dans d'autres domaines.

Le Conseil consultatif a aussi regretté le fait que certains chiffres ne sont pas disponibles ou ne sont pas disponibles selon le sexe, et que peu de données sur les femmes autochtones sont compilées.

DOSSIERS (suite...)

Les points saillants du Bulletin 2008 de la situation des femmes au N.-B. :

- Le gouvernement provincial a cessé la compilation et la publication des données sur les cas de violence faite aux femmes et les résultats des accusations jugées par les tribunaux. En avril 2007, le Conseil consultatif avait protesté la décision du gouvernement de cesser la publication du « Rapport de données statistiques sur la violence familiale en matière de justice pénale. » La décision demeure inchangée et au moment de publier notre Bulletin, des données importantes ne pouvaient être incluses, dont:
 - Le nombre d'incidents de violence faite aux femmes, classés par mise en accusation ;
 - Le nombre d'accusés ayant comparu devant la cour ;
 - Le nombre de contrevenants condamnés ;
 - Le nombre de contrevenants condamnés à une peine d'emprisonnement, à une peine conditionnelle, à une période de probation ou une amende;
 - La durée moyenne de la peine d'emprisonnement.
- Le taux d'homicides suicides entre conjoints au N.-B. et la proportion des adultes condamnés pour agression sexuelle qui écoperent d'une condamnation avec sursis sont plus élevée que la moyenne canadienne.
- Le pourcentage des agressions sexuelles rapportées qui aboutissent à des accusations est plus faible que la moyenne canadienne. La proportion des accusations d'agression sexuelle portées contre un adulte qui ont mené à une condamnation au Nouveau-Brunswick est presque le double de la moyenne canadienne.
- Le Nouveau-Brunswick a des taux élevés d'accouchements par césarienne, d'hystérectomie, de pauvreté chez les mères seules et de mères adolescentes.
- Le Nouveau-Brunswick a un taux plus faible que la moyenne nationale de places en services de garde agréés pour les enfants âgés de 12 ans ou moins, bien que plus de mères ayant des enfants d'âge préscolaire sont sur le marché du travail au Nouveau-Brunswick que la moyenne nationale.
- La proportion de juges nommés par les gouvernements provinciaux ou fédéraux qui sont des femmes est plus faible que la moyenne nationale.
- Une proportion plus faible de femmes âgées ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté que la moyenne nationale. Bien que seulement 4 % d'elles avaient un revenu sous le seuil de pauvreté, le revenu des femmes âgées demeure bien plus faible que celui des hommes, représentant 63 % du revenu moyen des hommes âgés en 2005, alors qu'en 1985, elles avaient 75 % du revenu masculin.
 - Le taux provincial de pauvreté infantile révèle une meilleure situation que le taux national. 10 % des femmes et 9 % des hommes vivent sous le seuil de faible revenu après impôt. Presque quatre mères seules sur 10 vivent sous le seuil de faible revenu.
 - Les femmes gagnaient en moyenne 87 % du salaire des hommes, un écart de 13 % en ce qui concerne le salaire horaire, comparativement à un taux national de 84 %. Les femmes gagnaient en moyenne 15,80 \$ l'heure en 2007, et les hommes, 18,07 \$.
 - Seulement 28 % des 1 554 membres des conseils et commissions nommés par le gouvernement provincial étaient des femmes, une légère baisse par rapport à 2005 (29,5 %) et à 1996 (30 %).
 - Les femmes comptent pour 13 % des membres de l'Assemblée législative, 26 % des conseillers municipaux et 12 % des maires. Au sein des gouvernements élus des 15 Premières Nations, à la fin de 2007, les femmes occupaient 29 % des postes de conseillers et 27 % étaient chefs.
 - Seulement 36 % des étudiants qui fréquentaient le Collège communautaire à plein temps en 2006-2007 étaient des femmes, et la population étudiante féminine est concentrée dans les programmes de formation traditionnellement féminins. Les femmes qui avaient obtenu un diplôme du Collège communautaire en 2006 et qui travaillaient à temps plein gagnaient en moyenne 20 % de moins que leurs homologues de sexe masculin.
 - Dans les universités de la province, les femmes représentent 58 % des étudiants à plein temps, mais seulement 18 % dans les domaines du génie et des sciences appliquées et 26 % en mathématiques et en sciences physiques, où leur nombre diminue. Les femmes diplômées d'une université en 1999 et détenant un emploi à plein temps en 2004 gagnaient 18 % de moins que ce que gagnaient les hommes ayant obtenu leur diplôme en même temps. Cinq pour cent de toutes les femmes ayant un emploi étaient payées au salaire minimum (3 % des hommes). La plupart des femmes travaillant au salaire minimum sont des adultes, alors que la plupart des hommes travaillant au salaire minimum sont des adolescents.
 - Les femmes constituent 12 % des contrevenants condamnés en 2004-2005 et 17 % des jeunes contrevenants. Les personnes autochtones sont surreprésentées parmi les contrevenants, surtout parmi les femmes incarcérées.
 - Les femmes consacraient en moyenne 4,2 heures par jour à des tâches reliées aux travaux ménagers, et les hommes, 2,5 heures en 2005, une légère baisse pour les hommes depuis 1998. Près des trois quarts des femmes consacrent du temps à la préparation de repas et au nettoyage après le repas, comparativement à 44 % des hommes.

DOSSIERS (suite...)

° Les femmes d'identité autochtone de tout âge représentent 2,4% de la population féminine au N.-B. en 2006. 61% d'elles vivent hors réserve. L'âge médian des femmes d'identité autochtone au N.-B. est de moins de

32 ans, comparativement à 42 ans pour les femmes non autochtones. 7% des femmes autochtones détenaient un diplôme universitaire, comparativement à 12% des femmes non autochtones.

RELATIONS COMMUNAUTAIRES

SERVICES D'INFORMATION

Le bureau du Conseil consultatif répond à des centaines de demandes d'information provenant de femmes et de groupes, nous arrivant surtout par notre ligne téléphonique sans frais et par courriel. Par exemple, des femmes faisant face à des situations à l'intérieur de leur famille ou reliées à leur emploi ou souhaitant lancer une initiative dans leur communauté, communiquent avec nous pour des renseignements ; ou des groupes nous approchent pour demander un avis ou de l'appui, pour nous inviter à se lier en partenariat ou nous informer de leur événement pour l'inclure dans notre Calendrier des événements ; ou enfin, des commerces et des municipalités nous demandent des renseignements sur des sujets variés tel l'équité salariale, l'intimidation au travail ou les politiques familiales. Notre chronique hebdomadaire dans un quotidien, nos textes éditoriaux publiés à l'occasion dans les quotidiens provinciaux et notre bulletin électronique occasionnent invariablement des réponses et des requêtes du public.

AFFAIRES PUBLIQUES

NouvELLES/ NB Women's News - Notre bulletin hebdomadaire sur les dossiers touchant les femmes, est envoyé, sur demande, à plus de 3 000 personnes au N.-B. et mis en archive sur le site Internet du Conseil.

Bulletin 2008 sur la situation de la femme au N.-B. - Ce document, publié en février 2008, a été distribué aux groupes, représentant-e-s élu-e-s et fonctionnaires et a été l'objet de présentation à divers événements.

Site Internet - Le Conseil consultatif maintient un site internet www.acswcccf.nb.ca où sont tous les documents du Conseil. On peut s'y inscrire à la liste de distribution du bulletin électronique NouvELLES et à la Banque de compétences des femmes et s'informer sur les activités concernant l'égalité à venir. Les visiteurs au site comptent dans les milliers à chaque mois, et les textes les plus consultés sont les chroniques récentes, le calendrier des événements, le Bulletin de la situation des femmes au N.-B. et les publications sur la sexualité, la grossesse, l'intimidation au travail et les unions de fait. Le site a enregistré plus d'un million d'appels de fichiers en 2007-08.

(Les visites sont le nombre d'utilisatrices qui ont visité le site et les appels de fichiers sont les connexions enregistrées par un serveur pour l'envoi de contenu vers l'ordinateur de l'utilisatrice).

Le Prix Nancy - Le Conseil consultatif commandite un prix donné à des projets étudiants portant sur l'histoire des femmes au N.-B. Le Prix Nancy est offert dans le cadre des Fêtes régionales du patrimoine, organisé par le Secrétariat à la Culture et au Sport, Historica et le ministère de l'Éducation. Il est nommé pour honorer Nancy Morton, une esclave noire qui tenta d'être libérée de son propriétaire, un Loyaliste du comté de York en 1800. Les projets admissibles doivent avoir pour thème l'histoire des femmes du N.-B. et porter sur un aspect de la vie des Femmes, leurs réalisations ou leurs luttes pour l'égalité en tant qu'individus ou groupes; et doivent se baser sur des recherches historiques.

Événements - Le Conseil consultatif organise plusieurs événements publics à travers la province et dans les deux langues officielles. Le matériel découlant de ces sessions est souvent rendu disponible à la population générale par le biais de notre bulletin électronique et notre site internet, qui offre l'enregistrement audio de quelques conférences.

Les dîners-causeries sont devenus pour le Conseil un moyen efficace pour soulever des questions et diffuser des renseignements sur les questions féministes. Depuis 2003, des milliers de personnes ont assisté à ces dîners-causeries.

Plus de 1 750 personnes ont participé aux divers dîners-causeries organisés en 2007-08 :

How to Get Fair Wages for Child Care Workers, Martha Friendly, Fredericton, Moncton et Saint John.
Child Care, It's More than Money - How To Invest To Promote Quality In Child Care, Lynell Anderson, Fredericton et Moncton.

Le salaire a-t-il encore un sexe? - Les moments forts de l'implantation de l'équité salariale au Québec, Hélène Massé, Edmundston.

RELATIONS COMMUNAUTAIRES (suite...)

Les femmes et les désordres de l'alimentation, Fredericton.

L'intimidation au travail Fredericton, Tracadie, Bathurst, Edmundston, Saint John, Moncton, Woodstock et Dalhousie.

Les expériences des femmes rurales violentées, Fredericton, Caraquet, Campbellton et Woodstock.

Les femmes à l'Hôtel de ville I, Fredericton, Moncton et Saint John.

Addictions, Addictions Services and N.B. Women, Fredericton, Saint John.

Elder Abuse - Threat in the Third Age, Moncton and Fredericton.

On ne travaille pas pour des pinottes, Moncton and Fredericton.

La traite des femmes et des enfants, Moncton et Saint John.

Mise à jour sur la condition féminine au N.-B., Miramichi, Fredericton, Bathurst, Caraquet, Edmundston, Grand Sault et Saint John.

L'analyse comparative selon le sexe, Fredericton et Moncton.

RAVE Rompre le silence entourant la violence dans les familles de foi, Saint John, Sussex et Moncton.

Le Conseil consultatif a aidé à l'organisation, en partenariat avec Law Students for Choice, la faculté de droit de l'University of New Brunswick et la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, d'une réunion publique pro-choix à Fredericton en avril 2007. Des expertes en droit et en médecine ont discuté des lacunes dans l'accès à l'avortement devant un auditoire de plus de 300 personnes.

Le Conseil a également été présent à des salons et conférences avec son kiosque d'information et a donné des conférences à plusieurs reprises.

RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS

Le Conseil consultatif a rencontré plusieurs ministres pour discuter de questions d'intérêt aux femmes qui concernent leur ministère. Le Conseil a avisé les ministères qu'elle invite les consultations et les offres de collaboration sur les dossiers d'intérêt commun.

Le Conseil a été invité par le chargé de l'initiative concernant les groupes sans but lucratif du Bureau du Conseil exécutif à une consultation sur les besoins des groupes sans but lucratif qui oeuvrent à la défense des droits. Le Bureau du Conseil exécutif a également consulté le Conseil consultatif relativement au processus de nomination aux conseils et commissions. Le nouveau gouvernement a promis d'améliorer le processus et d'adopter des critères de nomination.

Le Conseil siège à divers comités gouvernementaux dont un comité interne qui travaille à une campagne de prévention de la violence.

RELATIONS AVEC LES GROUPES DE FEMMES

Le Conseil a collaboré en 2007-08 à plusieurs projets conjoints avec des groupes de femmes et de défense des droits, notamment en vue de l'organisation d'événements, dont la présentation de la pièce portant sur l'équité salariale, *On ne travaille pas pour des pinottes*, des sessions sur l'accès à l'avortement et plusieurs des dîners causeries. À quelques occasions, nous nous sommes jointes à des groupes provinciaux ou nationaux pour émettre un communiqué conjoint aux médias, dont un sur le thème des services de garde des enfants, un sur la protection des patientes de médecin suspendus dans une autre province, et l'accès à l'avortement.

Le Conseil a organisé des réunions de groupes de défense des droits afin de rencontrer le Groupe d'étude du Premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif, en vue de faire valoir les intérêts spécifiques à ces groupes et afin d'inciter le Groupe d'étude de recommander des critères de financement des groupes de défense des droits.

Le site Internet du Conseil se veut un centre d'information sur les femmes et les groupes du N.-B. et comprend des documents de d'autres groupes.

Le Conseil est représenté d'office au comité directeur du nouveau groupe provincial francophone, le Regroupement féministe du N.-B. Le Conseil continue d'agir comme consultant avec le groupe féministe de la région de l'Atlantique, Femmes Équité Atlantique, et lui a fourni une formation en analyse fondée sur l'égalité homme-femme des plans d'aménagement des collectivités.

MÉDIAS

Le Conseil a reçu plusieurs douzaines de demandes des médias pour des entrevues, des renseignements et des noms de personnes-ressources en 2007-08. Les thèmes comprenaient l'avortement, l'intimidation en milieu de travail, les commentaires sexistes, la violence, les sages-femmes, et le recouvrement des pensions alimentaires. La présidente du Conseil a signé une chronique hebdomadaire dans le Moncton Times & Transcript en 2007-08. Le Conseil a aussi fait publier divers textes d'opinion dans le quotidien L'Acadie nouvelle et aux autres journaux. En 2007-08, les sujets de ces commentaires ont inclus les commentaires sexistes à l'Assemblée législative, les droits des femmes autochtones, comment encourager plus de femmes en politique, les armes à feu et la violence faite aux femmes, l'urgence de modifier la loi sur les droits de la personne, la réforme de l'éducation postsecondaire, l'intimidation des femmes demandant des services d'avortement, les lacunes dans les services

RELATIONS COMMUNAUTAIRES (suite...)

d'aide juridique, le trafic des humains, les décès reliés à la violence entre partenaire et la condition des femmes au N.-B. Les chroniques sont également publiés par le journal internet StraightGoods.ca et offerts à divers journaux hebdomadaires qui le demandent.

LANGUES OFFICIELLES

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme n'a pas fait l'objet de plainte au Bureau du commissaire aux langues officielles en 2007-08.

PUBLICATIONS EN 2007-2008

Les ouvrages suivants, qui peuvent être consultés en ligne à l'adresse www.acswcccf.nb.ca ou être commandés en communiquant avec le Conseil consultatif, ont été publiés en 2007-08 :

Bulletin 2008 sur la situation de la femme au N.-B., un document publié à tous les deux ans qui rassemble les données statistiques disponibles sur les femmes au N.-B. et la santé, la violence, le niveau d'instruction, le travail rémunéré et non rémunéré, les postes d'influence, et la justice. Février 2008.

Soutien de la croissance démographique au N.-B., mémoire présenté au Secrétariat de la croissance démographique, juillet 2007.

Commentaires présentés au Groupe de travail sur la révision du droit à l'information et à la protection des renseignements personnels, juin 2007.

Commentaires présentés au Groupe de travail sur les renseignements personnels sur la santé, juin 2007.

Les femmes et l'éducation postsecondaire, mémoire présenté à la Commission sur l'éducation postsecondaire au N.-B., juillet 2007.

ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2008